

Publié le 17 Mars 2015 - Mis à jour le 17 Mars 2015

**Méto, boulot, caveau ?**

## Retraites en danger : pourquoi on a un vrai intérêt à sauver l'esprit de notre système (mais certainement pas comme on est en train de le faire)



*Les régimes Agirc et Arrco ont annoncé la semaine dernière que les pensions de retraites complémentaires des salariés et cadres du privé resteront gelées en 2015.*

Alors que plusieurs syndicats ont appelé à manifester ce mardi 17 mars, les régimes Agirc et Arrco ont annoncé la semaine dernière que les pensions de retraites complémentaires des salariés et cadres du privé resteront gelées en 2015. C'est un nouveau coup dur pour le système de retraites français.



Avec [Pierre-François Gouiffès](#)  
[Voir la bio en entier](#)

**Atlantico : Le système de retraites français est-il condamné dans son esprit ? Quelles sont ses principales forces et faiblesses, relativement aux autres modes de financement des retraites, notamment ceux qui font davantage de place à la capitalisation ?**

**Pierre-François Gouiffès :** Rappelons d'abord que les retraites constituent et de très loin le principal poste de dépense publique et qu'il est illusoire de penser pouvoir redresser les finances publiques françaises sans traiter l'enjeu des retraites. Les retraites, c'est 14% du PIB (285 milliards d'euros en 2012), grosso modo la

moitié de l'écart de dépenses publiques entre la France et ses partenaires de la zone euro alors que sa population âgée (plus de 65 ans) est inférieure à celle de la zone euro... Quant aux engagements hors bilan liés aux retraites, ils représentent 82% du PIB pour les seules retraites des fonctionnaires d'Etat... Ce décor étant planté, la décision prise récemment par les régimes de retraite complémentaire AGIRC et ARRCO semble constituer une solution de court terme : sans rien changer de systémique, la seule solution consiste à désindexer, ce qui bien entendu ne traite en rien la soutenabilité à terme du système.

**En 1993, la réforme Balladur avait modifié la durée de cotisation et le salaire moyen de référence. 10 ans plus tard, François Fillon a touché à l'ensemble des régimes de retraite, à l'exception des régimes spéciaux, qui ont été révisés en 2008. En 2010, la réforme Woerth a concerné les droits des assurés (relèvement de l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans en 2018) et pris en compte la pénibilité et les interruptions de carrière. En 2012, un nouveau décret a entre autres assoupli les conditions de départ à la retraite pour les personnes ayant eu des carrières longues. En vingt ans, les réformes n'ont cessé de s'enchaîner sans parvenir à enrayer le problème des retraites en France. Comment l'expliquer ?**

La France a universalisé son système de retraites au retour de la guerre et renforcé les prestations de retraite ou quasi retraites au moins jusqu'au milieu des années 1980 : préretraites pour régler à la française les crises industrielles, retraite à 60 ans dans les années 1980. A partir du début des années 1990, la question de la pérennité des régimes de retraites est sur l'agenda pour des raisons assez simples : allongement de la durée de la vie, baisse drastique du taux de croissance, chômage de masse. **L'approche française se traduit par un empilement de réformes (1993, 2003, 2007, 2010, 2013 sans oublier l'échec cinglant de 1995 sur les régimes spéciaux) qui ne constituent jamais une solution définitive mais permettent de régler provisoirement ses problèmes de financement les plus criants** : la branche vieillesse de la sécurité sociale est en déficit quasi permanent depuis 40 ans. Comment expliquer ce phénomène ? On peut éventuellement avoir recours à l'approche de l'analyse économique des choix publics : le poids politique et électoral des bénéficiaires du système pousse à leur maintien en déni de toute considération de solidarité intergénérationnelle.

**De quelle marge de manœuvre dispose-t-on pour faire réformer durablement et efficacement notre système de retraites ?**

**Pierre-François Gouiffès** : Il y a de multiples variables de contrôle dans le seul champ de la répartition : durée de cotisation, âge d'accès à la retraite, âge permettant de toucher une retraite à taux plein, taux de remplacement du revenu d'activité, modalités d'indexation des pensions et de tous les paramètres. De nombreux pays ont mis en œuvre de telles réformes : l'Italie, qui avait historiquement des dépenses de retraite plus élevées que la France, a réformé profondément son système en indexant tous les paramètres sur l'espérance de vie, ce qui ne peut que viabiliser le dispositif. L'Espagne a mené des réformes de même nature à caractère beaucoup plus structurant que l'ensemble des réformes françaises. En France la réforme des retraites de 2010 s'était conclue par un appel à réaliser la fois suivant une réforme « systémique » dont on pouvait espérer qu'elle apporte une solution durable à la question. Clairement nous n'en sommes pas là, avec par exemple la conjonction d'un nombre important de régimes de retraites sédimentés aux règles de financement et de prestations extrêmement différents.

**La Suède s'est lancée dans un processus de réforme de la protection sociale sur le long terme. Quelles sont les modalités de ce nouveau système suédois ? Quelles leçons la France peut-elle en tirer ?**

**Pierre-François Gouiffès** : Dans ce domaine comme dans de nombreux autres, la Suède a démontré des capacités de transformation de sa sphère publique qui semblent étonnantes d'un point de vue français : **la réforme**

**s'est déroulée sur l'intégralité des années 1990 et a fait l'objet de votes réguliers ultra majoritaires voire unanimes au Riksdag, le Parlement national.** Sur le plan technique, le système couple un système de répartition intégrant automatiquement la situation économique dans la détermination des pensions et un système de capitalisation. Le système public de retraite (répartition) représente aujourd'hui une part de PIB quasiment inférieure de moitié au dispositif français et sa viabilité à moyen et long terme ne semble aujourd'hui pas poser de difficultés. Une situation dont nous sommes clairement très loin.